

Ministry of Education
French-Language Education
Policy and Programs Branch
Mowat Block, 8th Floor
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Direction des politiques et programmes
d'éducation en langue française
Édifice Mowat, 8^e étage
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1L2



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITEUR : Denys Giguère
Directeur
Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française

DATE : Le 14 décembre 2015

OBJET : **Projets *Exprime-toi* 2015-2016 : Les propositions seront acceptées dès le 14 décembre 2015**

C'est avec plaisir que nous vous annonçons que nous accepterons les propositions de projets *Exprime-toi* 2015-2016 dès le 14 décembre 2015.

Vous trouverez ci-joint une trousse de renseignements sur les projets *Exprime-toi* pour 2015-2016, qui comprend :

- un aperçu des projets *Exprime-toi* 2015-2016;
- le Guide d'élaboration des propositions de projets *Exprime-toi* 2015-2016 (pour les élèves);
- le Modèle de planification de projet *Exprime-toi* 2015-2016 (pour les élèves).

Cette trousse de renseignements et le formulaire de proposition en ligne sont accessibles à l'adresse <https://SpeakUp.fluidreview.com/?l=fr>.

CONTEXTE

Le Ministère emploie un processus de proposition pour octroyer des subventions aux équipes dirigées par des élèves de la 7^e à la 12^e année dans le cadre des projets *Exprime-toi*. Ces subventions visent à financer les projets qui amélioreront la participation des élèves sur les plans scolaire, social et intellectuel.

Nous invitons les conseils scolaires à envoyer au Ministère les rapports des projets *Exprime-toi* pour 2014-2015 n'ayant pas encore été soumis à l'adresse suivante : lavoixdeseleves@ontario.ca.

CHANGEMENTS APPORTÉS EN 2015-2016

Les changements suivants ont été apportés aux projets *Exprime-toi* 2015-2016 :

- Financement sous forme de subvention pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ (environ 90% des projets) et jusqu'à 2 500 \$ (environ 10% des projets).
 - Le Ministère peut accorder des subventions pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ pour les projets qui présentent au moins une des caractéristiques suivantes :
 - Le projet proposé aidera les élèves à agir et favorisera l'engagement, l'équité, le rendement et le bien-être des élèves au sein de la communauté scolaire.
 - Le projet proposé sera réalisé pendant l'année scolaire en cours.
 - Le projet proposé permettra d'établir des liens ou des partenariats entre les différentes classes ou au sein de la communauté scolaire.
 - Le Ministère peut accorder des subventions pouvant aller jusqu'à 2 500 \$ pour les projets qui présentent au moins une des caractéristiques suivantes :
 - Le projet proposé aidera les élèves à agir et favorisera l'engagement, l'équité, le rendement et le bien-être des élèves en proposant un projet d'envergure qui comprendra une expérience enrichie (p. ex., un conférencier spécial, un emplacement unique, une séance de formation ou un événement exceptionnel).
 - Le projet proposé est conçu pour se poursuivre au-delà de l'année scolaire en cours (c.-à-d. qu'il pourra durer plus d'une année).
 - Le projet proposé permettra d'établir des liens ou des partenariats entre écoles ou avec d'autres organismes communautaires dans le conseil scolaire, la région ou la province.
- Passage d'un processus de soumission et d'examen des propositions manuel à un processus en ligne (FluidReview®). Ce processus améliorera l'uniformité et la qualité des propositions et des rapports, réduira le temps consacré à l'élaboration des propositions par les élèves et à l'évaluation des demandes par les examinateurs, facilitera l'évaluation des demandes et permettra d'ajouter des liens vers le site Web www.ontario.ca pour les autres programmes et renseignements en ligne de La voix des élèves.
- Amélioration de l'efficacité du processus de proposition, d'examen et de présentation de rapports, et clarification des rôles et responsabilités des élèves et des enseignantes et enseignants ainsi que des attentes envers eux. Un guide et un modèle de planification ont été élaborés pour aider les élèves et le personnel enseignant à élaborer des propositions de qualité.
- Accent sur les projets connexes qui reflète les partenariats avec les directions du ministère de l'Éducation pour améliorer les liens entre les milieux de travail et les initiatives du Ministère et du gouvernement (p. ex., promotion des stratégies visant des écoles saines et sécuritaires, de l'acquisition des compétences et nécessaires à la réussite au XXI^e siècle, l'apprentissage assisté par la technologie, etc.).

DATES IMPORTANTES

Veillez prendre note des dates importantes suivantes :

Dates importantes	Éléments
14 décembre 2015	Début de l'acceptation des propositions
22 janvier 2016	Date limite pour les propositions des élèves
5 février 2016	Date limite pour les recommandations des directions d'école
5 février 2016	Date limite pour l'acceptation des propositions
Semaine du 29 février 2016	Envoi des avis d'approbation ou de refus <u>N.B.</u> : Les élèves peuvent entreprendre leur projet dès réception de l'approbation du financement.
Semaine du 21 mars 2016	Versement des fonds aux conseils scolaires
8 avril 2016	Date limite de remise des Plans avant-projet (acceptés dès le 19 février)
30 juin 2016	Date limite de remise des Réflexions après-projet (acceptées dès le 19 février)

RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

Les Plans avant-projet et les Réflexions après-projet sont directement inclus dans le système FluidReview[®] en ligne, puisqu'ils font partie des rapports exigés pour les propositions de projets *Exprime-toi* approuvés. Ces deux rapports sont obligatoires. L'école qui omet d'envoyer ces rapports à temps compromet son admissibilité à de futures subventions de projets *Exprime-toi*.

Les calculs de financement suivants s'appliqueront à compter de 2015-2016 :

- Les fonds alloués aux projets qui n'ont pas été dépensés seront conservés par le conseil scolaire et seront pris en compte dans le calcul des fonds qui seront alloués dans le cadre de l'entente de paiement de transfert de l'année suivante.
- Les fonds associés aux projets dont les rapports n'auront pas été soumis seront pris en compte dans le calcul des fonds qui seront alloués dans le cadre de l'entente de paiement de transfert de l'année suivante.

Note 1 : Les paiements au conseil scolaire seront calculés conformément aux pratiques exemplaires et aux normes de responsabilité du ministère de l'Éducation.

Note 2 : Il revient au conseil scolaire de rester au fait des dépenses du projet et de s'assurer que les écoles ayant obtenu une subvention *Exprime-toi* soumettent leurs rapports avant l'échéance imposée par le Ministère.

POUR NOUS JOINDRE

Nous tenons à vous remercier d'avance de votre soutien et de votre participation à la préparation, à l'accompagnement et à l'appui de vos élèves pour cet important programme d'engagement des élèves.

Si vous avez des questions, communiquez avec Roman Nowak, agent d'éducation, à Roman.Nowak@ontario.ca ou au 613 733-6719 ou avec Barbara-Audrey Bergeron, conseillère principale en politiques et programmes, à Barbara-Audrey.Bergeron@ontario.ca ou au 416 326-9431, Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Denys Giguère

Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française

c.c. Leaders pour la réussite des élèves
Leaders en animation culturelle

Pièces jointes